



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par chemin de fer****Soixante-treizième session**

Genève, 25-27 novembre 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté
de la soixante-treizième session*, ****

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, dans la salle XI,
le lundi 25 novembre 2019, à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Atelier sur le thème « Rendre le fret ferroviaire plus compétitif et coordonner le développement du réseau ferroviaire en mettant l'accent sur les moyens de coopérer aux niveaux gouvernemental et sectoriel dans le domaine des liaisons de transport Europe-Asie ».
3. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer.
4. Financement des infrastructures ferroviaires et partenariats public-privé.
5. Vers une uniformisation du droit ferroviaire dans la région paneuropéenne et le long des corridors de transport Europe-Asie.

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/sc2/sc2.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (sc.2@un.org). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3e étage du Palais des Nations).

** Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=ZRMoJA>. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 2432) ou par courrier électronique (sc.2@un.org). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>.



6. Sûreté des chemins de fer.
7. Transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie.
8. Projet de chemin de fer transeuropéen.
9. Plan directeur pour les trains à grande vitesse.
10. Nouvelle convention relative à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs et les bagages dans le transport ferroviaire.
11. Innovation dans le transport ferroviaire.
12. Productivité dans le transport ferroviaire.
13. Changements climatiques et transport ferroviaire :
 - a) Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques sur les réseaux et nœuds de transport internationaux et l'adaptation à ces changements ;
 - b) Atténuation des effets des changements climatiques et outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS).
14. Réforme des chemins de fer.
15. Facilitation du transport ferroviaire international dans la région paneuropéenne :
 - a) Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire ;
 - b) Harmonisation des spécifications techniques des différents systèmes ferroviaires.
16. Publication « Rail Review ».
17. Statistiques ferroviaires.
18. Amélioration de la sécurité dans les transports ferroviaires.
19. Activités du Comité des transports intérieurs de la CEE et de ses organes subsidiaires.
20. Activités de la Commission européenne dans le domaine du transport ferroviaire.
21. Activités des organisations internationales dans le domaine du transport ferroviaire.
22. Programme de travail pour 2020-2021.
23. Élection du Bureau.
24. Questions diverses.
25. Dates et lieu de la prochaine session.
26. Adoption de décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le premier point à examiner est l'adoption de l'ordre du jour.

Document(s) : ECE/TRANS/SC.2/231.

2. Atelier sur le thème « Rendre le fret ferroviaire plus compétitif et coordonner le développement du réseau ferroviaire en mettant l'accent sur les moyens de coopérer aux niveaux gouvernemental et sectoriel dans le domaine des liaisons de transport Europe-Asie »

Le Groupe de travail souhaitera peut-être discuter de l'atelier qui se tiendra sur le thème « Rendre le fret ferroviaire plus compétitif et coordonner le développement du réseau ferroviaire en mettant l'accent sur les moyens de coopérer aux niveaux gouvernemental et sectoriel dans le domaine des liaisons de transport Europe-Asie ». Il est indispensable de veiller à la compétitivité du fret ferroviaire de façon à garantir que la croissance des échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest bénéficie au secteur ferroviaire et non aux autres modes de transport, et ainsi permettre d'écourter les délais de livraison, de réduire les effets négatifs du transport sur l'environnement et de conquérir de nouveaux marchés. L'atelier permettra aux participants de traiter les thématiques de la compétitivité et de la coordination du développement dans une perspective de croissance du fret ferroviaire et de réalisation des objectifs de développement durable.

Un résumé des conclusions de l'atelier sera établi à la suite de la session.

Document(s) : ECE/TRANS/SC.2/2019/3.

3. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer

État de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer et propositions d'amendement

Le secrétariat informera le Groupe de travail de ses activités visant à accroître le nombre de Parties contractantes à l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC). On trouvera sur le site Web du Groupe de travail des renseignements détaillés concernant l'AGC, dont le texte unifié et actualisé de l'Accord (ECE/TRANS/63/Rev.4)¹, un plan du réseau AGC, un inventaire de ce qui a été fait en application des normes énoncées dans l'AGC, et les notifications dépositaires pertinentes.

De plus amples informations seront communiquées au cours de la session concernant la notification des modifications à l'AGC adoptées lors de sessions précédentes du Groupe de travail et les travaux menés en vue de moderniser l'AGC et d'améliorer son accessibilité.

Le Comité d'administration de l'AGC sera appelé à se prononcer sur la proposition d'amendement à l'annexe I de l'AGC initialement soumise par la Fédération de Russie à la session précédente (document informel n° 2 (2018)) et contenue dans le document ECE/TRANS/SC.2/2019/9.

Document(s) : ECE/TRANS/SC.2/2019/9, ECE/TRANS/63/Rev.4.

4. Financement des infrastructures ferroviaires et partenariats public-privé

Le Groupe de travail voudra sans doute recevoir des informations sur le Protocole de Luxembourg à la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, qui vise à faciliter le financement du matériel roulant ferroviaire à l'échelle mondiale, ainsi que sur une proposition soumise par le Gouvernement luxembourgeois en vue de créer un groupe d'experts sur les identificateurs uniques du matériel roulant ferroviaire (ECE/TRANS/SC.2/2019/10).

Le Groupe de travail souhaitera peut-être également être tenu au courant d'autres faits nouveaux tels que l'établissement de Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable.

¹ www.unece.org/trans/main/sc2/sc2_AGC_text.html.

Document(s) : ECE/TRANS/SC.2/2019/10.

5. Vers une uniformisation du droit ferroviaire dans la région paneuropéenne et le long des corridors de transport Europe-Asie

Le Groupe de travail voudra sous doute rappeler que le Comité des transports intérieurs, à sa quatre-vingtième session (20-23 février 2018, Genève), ainsi que le Comité exécutif, avaient approuvé la prolongation du mandat du Groupe d'experts pour l'uniformisation du droit ferroviaire pour une durée deux ans sur la base d'un mandat révisé (ECE/TRANS/2018/13/Rev.1 et ECE/TRANS/274, par. 69).

Le Groupe d'experts s'est réuni à trois reprises en 2019 et a poursuivi ses travaux visant à unifier le droit ferroviaire. Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des résultats de ces réunions et examiner les prochaines mesures à prendre en vue de l'uniformisation du droit ferroviaire.

Document(s) : ECE/TRANS/274, ECE/TRANS/2018/13/Rev.1,
ECE/TRANS/SC.2/GEURL/2019/8,
ECE/TRANS/SC.2/GEURL/2019/2.

6. Sûreté des chemins de fer

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa session précédente il avait reçu des informations relatives aux résultats de l'atelier sur le thème de la sûreté des chemins de fer, organisé en collaboration avec l'Union internationale des chemins de fer (UIC) et le Forum international des transports (FIT), et qui devait se tenir en mai 2018 à l'occasion du Sommet annuel du FIT à Leipzig (Allemagne).

Le Groupe de travail voudra sans doute être informé des travaux menés par le secrétariat dans ce domaine et d'autres faits nouveaux intervenus en matière de sûreté des chemins de fer.

Document(s) : ECE/TRANS/SC.2/2018/2.

7. Transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des faits nouveaux concernant les corridors de transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie et sa participation à la mise au point du Projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie (LTEA), notamment les résultats des réunions récemment tenues sur ce sujet, et voudra peut-être en débattre.

Dans la continuité de la décision prise à sa soixante-douzième session, le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé de l'évolution des travaux relatifs à l'indice ERAI (Euroasian Rail Alliance Index).

8. Projet de chemin de fer transeuropéen

Le Groupe de travail sera informé par le gestionnaire du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) des activités entreprises en 2019, notamment des résultats concrets obtenus, des travaux prévus pour les années à venir, y compris la révision du plan de travail, et des efforts déployés pour accroître le nombre de pays participants.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être passer en revue les résultats obtenus et examiner les moyens de continuer à soutenir le projet TER et d'y contribuer.

Document(s) : ECE/TRANS/SC.2/2019/11.

9. Plan directeur pour les trains à grande vitesse

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler que la version définitive de la phase 1 du Plan directeur du projet TER grande vitesse avait été présentée à sa soixante-douzième session. Il voudra sans doute être informé des progrès enregistrés dans le cadre de la phase 2 du Plan directeur du projet TER et des projets relatifs à sa diffusion.

Document(s) : Publication : ECE/TRANS/263 (Phase I du Plan directeur du projet TER grande vitesse).

10. Nouvelle convention relative à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs et les bagages dans le transport ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera certainement rappeler qu'à sa session précédente, il s'était félicité des progrès accomplis concernant la nouvelle convention relative à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs et les bagages transportés par chemin de fer et avait appuyé les travaux du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) visant à adopter le texte final de la convention à sa session de février et à le transmettre au Comité des transports intérieurs pour adoption à sa quatre-vingt-unième session (19-22 février 2019, Genève).

La Convention a été adoptée le 22 février 2019 et son ouverture à la signature a été annoncée le 4 avril 2019 à Genève.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.30/2018/6/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/2018/19, ECE/TRANS/SC.2/228, C.N.126.2019.TREATIES-XI.C.7, C.N.127.2019.TREATIES-XI.C.7.

11. Innovation dans le transport ferroviaire

Conformément au plan d'action de la CEE pour la promotion des systèmes de transport intelligents (STI), qui comprend 20 mesures à prendre à l'échelle mondiale pour la période 2012-2020 (« Intelligent Transport Systems (ITS) for sustainable mobility », publication de la CEE, 2012), le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'un atelier sur l'innovation dans le transport ferroviaire avait été organisé à sa dernière session. Une publication résumant les thèmes abordés dans le cadre de l'atelier a été élaborée en 2019 et est disponible sur le site Web du SC.2 (« Making the railways of the future for the region »).

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner le document ECE/TRANS/SC.2/2019/5 établi par le secrétariat et décrivant certaines des activités en cours dans ce domaine. Le Groupe de travail souhaitera peut-être poursuivre ses travaux par la création d'un observatoire de l'innovation ferroviaire visant à partager avec les États membres les meilleures pratiques en matière d'innovation qui pourraient contribuer au développement de la compétitivité des chemins de fer et à la réalisation des objectifs de développement durable.

Document(s) : ECE/TRANS/SC.2/2018/1, « Intelligent Transport Systems (ITS) for sustainable mobility » (CEE, 2012), ECE/TRANS/SC.2/2019/5, « Making the railways of the future for the region ».

12. Productivité dans le transport ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à ses précédentes sessions il avait pris note des informations communiquées par le secrétariat au sujet des indicateurs de productivité dans le transport ferroviaire révisés et affinés à la lumière des observations formulées par les gouvernements, approuvé les révisions proposées, et examiné les résultats de l'analyse des indicateurs de productivité ferroviaire fournis par les entreprises ferroviaires (document informel n° 2 du SC.2 (2016)).

Après un débat tenu à la soixante-dixième session, il avait été convenu que le secrétariat enverrait le questionnaire actualisé aux exploitants ferroviaires en 2019. Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des progrès accomplis à cet égard, en particulier des données recueillies figurant dans le document ECE/TRANS/SC.2/2019/6.

Document(s) : ECE/TRANS/SC.2/2019/6.

13. Changements climatiques et transport ferroviaire

a) Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques sur les réseaux et nœuds de transport internationaux et l'adaptation à ces changements

Le secrétariat informera le Groupe de travail des travaux menés par le Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques sur les réseaux et nœuds de transport internationaux et l'adaptation à ces changements, notamment des activités à mener concernant les transports ferroviaires.

Le Groupe de travail souhaitera certainement être informé des faits nouveaux relatifs aux questions d'adaptation et aux chemins de fer.

b) Atténuation des effets des changements climatiques : présentation de l'outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS) de la Commission économique pour l'Europe

Le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux enregistrés en 2019 en ce qui concerne le projet relatif aux futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS). Ce projet a pour but de mettre au point et d'utiliser un instrument de surveillance et d'évaluation des émissions de dioxyde de carbone dans le secteur des transports intérieurs, instrument qui permettra d'infléchir les politiques des transports, afin de faciliter l'atténuation des effets des changements climatiques. Le Groupe de travail voudra peut-être examiner les questions relatives à l'outil ForFITS et aux chemins de fer.

14. Réforme des chemins de fer

Le Groupe de travail souhaitera certainement recevoir des informations sur faits nouveaux survenus en matière de réforme des chemins de fer, dans le prolongement de l'atelier tenu à sa soixante-onzième session.

Document(s) : « Railway Reform in the ECE Region » (CEE, 2018).

15. Facilitation du transport ferroviaire international dans la région paneuropéenne

a) Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire

Le Groupe de travail voudra sans doute être informé de la situation concernant la nouvelle annexe 9 de la « Convention sur l'harmonisation » visant à faciliter le passage des frontières dans le transport ferroviaire dans la région paneuropéenne.

b) Harmonisation des spécifications techniques des différents systèmes ferroviaires

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé par l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) des progrès accomplis s'agissant de la question des deux systèmes d'écartement des voies (1 435 mm pour l'écartement normal et 1 520 mm pour l'écartement large) ainsi que des résultats des travaux du Groupe de travail OSJD/Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA) sur l'interopérabilité.

16. Publication « Rail Review »

Le Groupe de travail se souviendra sans doute qu'à sa soixante-douzième session, il avait remercié l'UIC pour son appui à la collecte des informations nécessaires. Il avait également prié le secrétariat de compléter les données reçues par des informations accessibles au public et d'élaborer une base de données et des informations de type SIG ainsi que de fournir aux États membres des informations facilement accessibles sur les infrastructures ferroviaires.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les travaux menés par le secrétariat à cet égard, tels que décrits dans le document ECE/TRANS/SC.2/2019/7.

Document(s) : ECE/TRANS/SC.2/2019/7.

17. Statistiques ferroviaires

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des travaux en cours dans le domaine des statistiques ferroviaires et de l'intérêt qu'ils présentent pour ses activités, en particulier s'agissant des travaux du Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6).

18. Amélioration de la sécurité dans les transports ferroviaires

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa dernière session, il avait décidé de s'intéresser à la sécurité aux passages à niveau afin de couvrir tous les domaines pertinents de la sécurité ferroviaire.

Le Groupe de travail voudra certainement être informé de l'évolution de la situation dans ce domaine, notamment sur la base des données fournies dans le document ECE/TRANS/SC.2/2019/8.

Document(s) : ECE/TRANS/SC.2/2019/8.

19. Activités du Comité des transports intérieurs de la CEE et de ses organes subsidiaires

Le Groupe de travail sera informé des activités entreprises par le Comité des transports intérieurs, son Bureau, ses organes subsidiaires et d'autres organismes des Nations Unies, sur des questions présentant un intérêt pour lui. Le secrétariat informera le Groupe de travail de la stratégie du Comité des transports intérieurs à l'horizon 2030. Le document ECE/TRANS/SC.2/2019/2 porte sur les façons dont les activités du Groupe de travail pourraient être mieux adaptées à la nouvelle stratégie.

Document(s) : ECE/TRANS/274, ECE/TRANS/SC.2/2019/2.

20. Activités de la Commission européenne dans le domaine du transport ferroviaire

Conformément à l'usage, le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des récentes activités et des travaux futurs de la Commission européenne (DG Mobilité et transports) concernant le transport ferroviaire.

21. Activités des organisations internationales dans le domaine du transport ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des activités récemment menées par les organisations internationales et les autres parties prenantes qui travaillent dans le domaine du transport ferroviaire ainsi que des travaux futurs qu'elles projettent d'entreprendre.

22. Programme de travail pour 2020-2021

En raison d'une modification des exigences en matière de soumission de rapports au Comité des transports intérieurs, il n'est plus nécessaire d'établir un programme de travail. Comme aucune autre procédure n'a été mise en place, le secrétariat estime qu'un tel document pourrait encore être utile à des fins de programmation et de suivi, et a élaboré, en attendant les directives officielles du Comité, le document ECE/TRANS/SC.2/2019/1 dans lequel figure le projet de programme de travail pour les deux années à venir.

Le Groupe de travail souhaitera sans doute examiner ledit document et indiquer, le cas échéant, s'il estime que les projets de programme de travail devraient être produits sous une forme différente et/ou porter sur une autre durée.

Document(s) : ECE/TRANS/SC.2/2019/1.

23. Élection du Bureau

Le Groupe de travail procédera à l'élection d'un(e) président(e) et éventuellement d'un(e) ou plusieurs vice-président(e)s pour ses sessions de 2020 et 2021.

24. Questions diverses

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

25. Dates et lieu de la prochaine session

La prochaine session du Groupe de travail devrait en principe se tenir du 18 au 20 novembre 2020 à Genève.

26. Adoption de décisions

Conformément à la décision prise par le Groupe de travail (ECE/TRANS/SC.2/190, par. 6) et selon l'usage, le Président fera une brève synthèse des décisions prises à la fin de la session. Après la session, le secrétariat, en coopération avec le Président et le(s) Vice(s)-Président(s), établira un rapport sur les résultats de la session, pour communication au Comité des transports intérieurs.

III. Calendrier provisoire

Lundi 25 novembre	10 h 00-13 h 00	Points 1 et 2
	15 h 00-18 h 00	Point 2
Mardi 26 novembre	10 h 00-13 h 00	Points 3 à 5
	15 h 00-18 h 00	Points 5 à 10
Mercredi 27 novembre	9 h 30-12 h 30	Points 11 à 17
	14 h 30-17 h 30	Points 18 à 25